

Aperçu des critères recommandés pour la promotion des réparations

Exigences générales pour tous les catégories d'appareils	En règle générale, une réparation n'est recommandée que pour les produits autorisés dans l'UE depuis 2006. (voir point 1.1.)
Catégorie	Recommandations
Réfrigérateur et congélateur	Ancienne étiquette énergétique : à partir de la classe énergétique A+. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Machine à laver	Ancienne étiquette énergétique : à partir de la classe énergétique A+. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Sèche-linge	A partir de classe énergétique B (pas encore de nouveau label énergétique).
lave-linge séchant (laver et sécher)	Pour toute ancienne classe énergétique. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Air conditionné	A partir de l'ancienne classe énergétique A en mode refroidissement et B en mode chauffage. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Lave-vaisselle	Ancienne étiquette énergétique : à partir de la classe énergétique A+. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
cuisinière à induction	Tout modèle
Plaque vitrocéramique	Tout modèle
Four	A partir de classe énergétique C (pas encore de nouveau label énergétique).
Microonde	Tout modèle
Machine à café (filtre)	Juste pour les machines qui disposent une fonction mise en veille / arrêt automatique.
Machine à café automatique	Juste pour les modèles produit à partir de 2015 (voir règlement "Standby")
Hotte aspirante	A partir de classe énergétique D (pas encore de nouveau label énergétique).
Aspirateur	Juste pour les modèles produit à partir de 2014 (voir règlement européen) avec une puissance maximale de 1000 watt
Aspirateur robot	Tout modèle
Télévision	Ancienne étiquette énergétique : à partir de la classe énergétique D. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Ordinateur	Tout modèle
Smartphone / téléphone portable	Tous, pour autant qu'un système d'exploitation soit encore disponible et ne soit pas immédiatement retiré du marché
Moniteur (pour ordinateur)	Ancienne étiquette énergétique : à partir de la classe énergétique A+. Nouvelle étiquette énergétique : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Tondeuse et autre machines de jardinage	Uniquement pour les produits qui ne contiennent pas de pièces irréparables susceptibles de nuire à l'efficacité ou à la sécurité.
Vélo / Pedelec	Dans la mesure où le cadre du vélo est intact
Luminaire	Uniquement si le luminaire peut être équipé d'une source lumineuse LED remplaçable

